

## L'Amour n'oblige personne ; l'Amour n'empêche personne !

Chance pour les uns, malheur pour les autres : cette année, le Mercredi des Cendres, jour de jeûne et d'abstinence de viande, va éclipser, liturgiquement, Saint Valentin, patron des amoureux, dont le jour est marqué par une frénésie d'achats dont nos publicitaires ont le secret. Je laisse chacun libre de choisir sa manière d'exprimer son amour à sa personne bien-aimée, et aux chrétiens, le meilleur moyen d'exprimer leur amour à l'Autre, notre Bien-Aimé, Jésus le Christ. Je rappelle juste que l'Eglise nous en indique trois : le Jeûne, la Prière et la Charité. Ce qu'il ne faudrait pas manquer en ce jour, c'est justement de redire notre amour, que ce soit à un homme ou une femme, ou à Dieu. Que ce soit l'amour qui guide nos actions en ce premier jour de Carême, mais aussi dans les trente-neuf jours suivants qui constituent le temps de préparation à Pâques.

Ce qu'il y a d'intéressant, en matière d'amour, c'est qu'il ne s'impose pas. Il est donné librement ; il est accepté librement. Je ne peux pas dire à quelqu'un : *Je t'aime, donc tu dois m'aimer en retour*, puisque Dieu, la Source de tout amour véritable, ne le fait pas pour nous. Ne vous méprenez pas : j'aime que Dieu aime tout le monde ; et comme prêtre, j'aimerais que tout le monde aime Dieu, parce que beaucoup de conflits seraient réglés de cette manière. Et je sais pouvoir dire, sans me tromper, que Dieu nous aime tous, qu'il aime toute l'humanité, dans sa diversité d'origines, de religions, de genres, d'opinions, ... Mais je sais aussi pouvoir dire que cet amour de Dieu pour chaque humain n'est pas conditionné par l'amour que nous lui rendrions en retour. Dieu aime tout le monde sans n'obliger personne. C'est la condition d'un amour véritable, d'un amour éternel.

Les récentes polémiques autour d'un établissement catholique nous obligent tous à une attention particulière envers tous ceux qui fréquentent nos établissements. L'Amour que je porte à Dieu, et que j'essaie de porter à mes semblables, m'oblige à ne pas les obliger justement. Le cours d'enseignement religieux, lors duquel nous faisons découvrir à tous la manière dont ceux qui se disent croyants vivent, croient, prient ne saurait être transformé en catéchèse qui demande de croire. Nos activités pastorales et nos célébrations lors desquelles les chrétiens chantent et prient le Dieu de Jésus Christ, ne sauraient être imposées à quiconque, fût-il chrétien ! Suivre le Christ ne peut être qu'une invitation ; elle doit le rester ! Proposer à tous nos élèves de découvrir le Christ et de vivre un temps spirituel, c'est une chose que nous avons le droit et le devoir de faire ; demander à tous nos élèves de participer à ces temps, parce que nous sommes une école catholique après tout, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas le faire. Par Amour pour tous ceux que Dieu aime, nous proposerons. Par Amour pour tous ceux que Dieu aime, nous renoncerons à imposer. Dieu aimera les catholiques parce qu'ils auront témoigné authentiquement de lui, en parole et en actes, et non parce qu'ils auront obligé les autres à le suivre, « *parce qu'après tout cela ne peut pas leur faire de mal* » ! L'Eglise catholique est la première à revendiquer pour elle, et à défendre pour tous, la liberté religieuse et sa compagne inséparable, la liberté de conscience. Elle peut s'énoncer ainsi : chacun doit avoir la possibilité de faire le choix de croire et de vivre sa foi ; personne ne saurait y être contraint ; personne ne saurait en être empêché. Le Concile Vatican II l'a rappelé dans sa Déclaration sur la liberté religieuse « *Dignitatis humanae* » : *Ce Concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. Il déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement réel dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même (DH 2).* En écrivant ces lignes, et en reprenant cette citation conciliaire, je garde en mémoire l'intelligence et le sens du service de nos équipes enseignantes et éducatives qui ne refuseront pas, même s'ils ne partagent pas nos convictions, d'encadrer les élèves qui souhaiteront participer à des manifestations pastorales ou culturelles, et je les remercie d'assurer ainsi à leurs élèves le cadre sécurisé auquel ils ont droit.

L'école catholique, ouverte à tous par choix pastoral et par vocation, est un lieu de brassage culturel, religieux et social. Elle peut être un laboratoire efficace de cette liberté religieuse conjugée avec la liberté de conscience, au nom de l'Amour que les croyants portent à Dieu et au nom de l'Amour que tous doivent porter aux autres. Durant ce Carême, entraînon-nous à l'Amour qui ni n'oblige, ni n'empêche, mais qui respecte chacun dans ce qu'il est et dans ce qu'il vit. Que ce soit bien l'Amour qui guide nos actions tous les jours de notre vie. Bon Carême 2024 !

